

PRÉSENTE

“ LA MITOYENNETÉ APRÈS LA RÉFORME : ASPECTS JURIDIQUES, TECHNIQUES ET PRATIQUES ”

APRÈS-MIDI D'ÉTUDES

6 AVRIL 2023 - 13H45 > 18H45

Cercle du lac
Boulevard Baudouin I^{er}
1348 Louvain-La-Neuve

OBJECTIF de la journée

Comme nul ne l'ignore plus aujourd'hui, le livre III du Code Civil « Les Biens » est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

Son titre 5, inédit, s'intitule : « Les relations de voisinage », lui-même divisé en trois sous-titres : les troubles de voisinage (sous-titre 1^{er}), la clôture mitoyenne (sous-titre 2), les servitudes (sous-titre 3).

Dans le cadre de cette réforme, la CCAI, qui promeut la résolution des litiges en matière immobilière selon les modes alternatifs de règlement des conflits, a estimé opportun – les questions de mitoyenneté générant par nature de pénibles conflits entre propriétaires voisins – de consacrer une après-midi d'études sur ce thème, sous un angle, tout d'abord, théorique en abordant les nouveautés apportées par le législateur, ensuite, sous un angle pratique, par l'intervention, sous forme de binômes, de différents praticiens de la matière (avocat, consultante indépendante, architecte, géomètre, notaire) et, enfin, sous l'angle des procédures de conciliation/médiation qui sont l'essence même de la CCAI.

L'objectif de cette après-midi est donc, seulement, de faire le point sur l'état actuel de la législation en matière de mitoyenneté mais, également, d'aborder dans des domaines sans doute davantage méconnus, la manière dont la mitoyenneté est abordée par l'ensemble des acteurs concernés dans la pratique et en dehors de toute procédure judiciaire.

DROITS D'INSCRIPTION

Droits d'inscription comprenant la participation aux travaux, la pause-café et le drink de clôture : 135 € TTC. Toute annulation non communiquée quarante-huit heures à l'avance ne sera pas prise en compte pour le remboursement des droits d'inscription.

FORMATION PERMANENTE

Les demandes sont en cours.

PROGRAMME DU 6 AVRIL 2023

Sous la présidence de Maître **Bernard FRANCIS**, Avocat au Barreau du Brabant Wallon, Administrateur de la Chambre de Conciliation, d'Arbitrage et de Médiation en matière immobilière et de Maître **Frédéric VAN BEVER**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Administrateur de la Chambre de Conciliation, d'Arbitrage et de Médiation en matière immobilière

13h45–14h00 Mot d'accueil

14h00–14h45 Les nouvelles règles du Code civil : quels changements ?

Maître **Frédéric GAUCHE**, Avocat au Barreau du Brabant wallon, Administrateur de la Chambre de Conciliation, d'Arbitrage et de Médiation en matière immobilière

14h45–15h30 Les aspects urbanistiques de la mitoyenneté

Madame **Nathalie VAN MEERBEEK**, Consultante en aménagement du territoire et en urbanisme

Maître **Bernard FRANCIS** Avocat au Barreau du Brabant wallon, Administrateur de la Chambre de Conciliation, d'Arbitrage et de Médiation en matière immobilière

15h30–16h00 Pause-café

16h00–16h45 La mitoyenneté a-t-elle un sens du point de vue technique ?

Maître **Frédéric VAN BEVER**, Avocat au Barreau du Bruxelles, Administrateur de la Chambre de Conciliation, d'Arbitrage et de Médiation en matière immobilière

Monsieur **Cédric BOURGOIS**, Architecte, Expert judiciaire, Président du CEAB, Administrateur de la Chambre de Conciliation, d'Arbitrage et de Médiation en matière immobilière

16h45–17h15 Sur le transfert de propriété

Monsieur **Raphaël VIEIRA DE MATOS**, Géomètre-Expert, Membre de la commission mitoyenneté de l'Union des Géomètres-Experts de Bruxelles (U.G.E.B.)

Maître **Pierre-Yves ERNEUX**, Notaire – Co-Président du Comité d'étude et de législation de Fednot – Secrétaire de rédaction de Jurimpratique

Maître **Arianne SALVE**, Avocate au Barreau de Liège, Maître de Conférences ULiège

17h15–17h45 Les avantages de la résolution alternative des conflits de mitoyenneté.

Maître **Benoit HAVET**, Ancien Bâtonnier du Barreau du Brabant wallon, Avocat aux Barreaux du Brabant wallon et de Bruxelles, Chargé d'enseignement à l'Université de Mons, Conseiller suppléant à la Cour d'appel de Mons, Médiateur agréé en matière civile et commerciale, ancien Président de la CCAI.

17h45–18h15 Questions – Réponses

18h15–18h45 Clôture du colloque et Drink de clôture

Avec le soutien de



BULLETIN d'inscription

Pour toute inscription au colloque “ LA MITOYENNETÉ APRÈS LA RÉFORME : ASPECTS JURIDIQUES, TECHNIQUES ET PRATIQUES ”, merci de compléter le bulletin joint à ce mail et nous le renvoyer.